

## Fausse route

Nous venons de prendre connaissance de la “requête en intervention volontaire

“ déposée par la Société des Réalistes de Films (SRF) devant le Conseil d’État, en soutien de celle déposée par la CFDT, demandant l’annulation de l’arrêté du 1er juillet 2013 par lequel le ministre du Travail a étendu la toute nouvelle convention collective du cinéma.

Nous voulons dire à celles et ceux qui font les films à nos côtés, nos fidèles équipiers, techniciens, comédiens et ouvriers, que nous ne nous sentons en aucune manière solidaires de cette triste initiative.

Rappelons que cette convention est un compromis résultant de sept années de négociation et qu’elle fut finalement signée par l’ensemble des organisations syndicales, à l’exception de la CFDT, et par tous les syndicats de producteurs le 8 octobre 2013 sous l’égide du Centre National de la Cinématographie.

C’est à la demande pressante des producteurs et des nouveaux élus de la SRF que les films de fiction dont le budget est inférieur à 1,22 M€ ont été sortis du champ d’application de la nouvelle convention collective. Et ce sont ces mêmes films – notoirement sous exposés et sous financés – qui deviennent aujourd’hui le prétexte d’une remise en cause globale de la même Convention. Quelle ironie !

C’est tous unis que nous devrions nous battre pour que tous les films, sans exception, soient correctement exposés et financés.

C’est dans “l’esprit de mai” que la SRF s’est créée en 1968. Un esprit de liberté, de lutte, de solidarité et d’ouverture. Où, dans le cinéma comme dans le reste du monde, chacun à sa place participe d’une même conquête, pour plus de justice et plus de liberté, dans le travail comme dans la vie. Où les droits des créateurs ne sont pas opposables au droit du travail. C’est à cette tradition là que nous restons fidèles.

Mesdames et Messieurs du conseil d’administration de la SRF, vous faites fausse route.